

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, BOULLIER Magali, SEIGNERET Ludivine,

Absent ayant donné bon pour pouvoir : RIVIERE Mickaël (à Danielle LACOUR).

Absent : Patrick LARRAY.

Secrétaire de séance : Sylvie DENIS

Date d'envoi de la convocation : 20 Mai 2022.

**ABANDON DU PROJET DE CREATION D'UNE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES
SITUÉE ROUTE DE ROANNE DANS LE BATIMENT ACHETÉ PAR LA COMMUNE A JEAN-
LOUIS GRAS.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 15 mars 2022, il a été décidé d'acquérir le bâtiment appartenant auparavant à Jean, Claude, Marie GONIN (Succession) et à Véronique GONIN née NGONO AWANA en vue de la création d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM). Le coût de cette acquisition a été décidé pour un prix maximum de 230 000 € auquel il faudra ajouter les frais d'acquisition.

Or, un premier projet avait été envisagé dans le bâtiment acheté à Jean-Louis GRAS. Charles BRUN rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 22 Mars 2021, avait retenu le cabinet « Agence d'architecture Brosselard Troncy » pour le montant forfaitaire de 2 496 € TTC concernant le relevé-état des lieux », de 4 524 € pour l'esquisse ainsi qu'un taux de rémunération de 11% HT du montant HT des travaux.

Selon l'estimation de l'avant-projet remise par ce cabinet le 17 décembre 2021, le montant des dépenses serait de 556 286,88 €, soit 667 544,26 € TTC.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention:

- ✓ décide d'abandonner le projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles située sur la Route de Roanne.
- ✓ Décide de ne pas donner suite au contrat de maîtrise de maîtrise d'œuvre sur la tranche conditionnelle avec le cabinet « Agence d'Architecture Brosselard Troncy » compte tenu de l'abandon du projet initial et de l'acquisition du nouveau bâtiment.

Fait et Délibéré à Pradines, le 24 Mai 2022.

Le Maire,
Charles BRUN.